

## **Présentation du programme de sensibilisation et de mobilisation du public sur le don de spermatozoïdes et d'ovocytes 2014/2015**

**L'Agence de la biomédecine s'apprête à lancer un nouveau programme de sensibilisation et de mobilisation du public sur le don de spermatozoïdes et d'ovocytes.** Ce programme, qui se déroulera jusqu'à fin 2017, vise à soutenir activement le recrutement de donneuses et de donneurs pour améliorer la prise en charge des couples infertiles en démarche d'Assistance Médicale à la Procréation avec tiers donneur.

L'amélioration de l'accès aux dons de gamètes constitue une priorité stratégique de l'Agence, inscrite dans son Contrat d'objectifs et de performance 2012-2015. Alors que les derniers résultats nationaux montrent que l'activité de don de gamètes et en particulier d'ovocytes reste insuffisante, l'Agence s'engage à renforcer encore la communication sur ce sujet.

Pour augmenter significativement les démarches de don de gamètes, il est nécessaire de favoriser l'extension de cette pratique au-delà du don relationnel (*« je donne parce que je connais quelqu'un en attente »*) qui fournit actuellement l'essentiel du contingent de candidats au don.

### **Pour ce faire, l'Agence de la biomédecine a fait le choix :**

- **d'une communication simple, rassurante et positive autour du concept de « donneur de bonheur »**, qui favorise l'identification au donneur et qui n'hésite pas à figurer les gamètes - une approche validée par des tests sur des groupes témoins ;
- **d'une information précise et réaliste du public**, pour que le donneur potentiel puisse réfléchir et prendre une décision en toute connaissance de cause, **et des professionnels de santé**, afin qu'ils disposent d'une connaissance de l'activité de don de gamètes et de ses procédures leur permettant de répondre aux questions ;
- **d'un plan d'action soutenu, combinant temps fort de campagne nationale** renouvelés chaque année et **sensibilisation au long cours** du public selon des canaux diversifiés. A chaque étape, l'échange avec les professionnels de santé et la prise de contact avec les centres de don seront favorisés. Le plan d'action en continu renforcera la sensibilisation des publics clés au moyen d'actions internet ciblées, avec en particulier la mise en œuvre d'un dispositif de « conversion » destiné à encourager les personnes engagées dans une démarche de réflexion sur le don de gamètes à prendre rendez-vous avec les équipes médicales compétentes.

L'Agence veillera dans son action à toucher tout particulièrement les adultes de moins de 35 ans parents de jeunes enfants. Le dispositif est prévu pour s'adapter aisément aux possibles évolutions de la Loi.

**Un premier temps fort de communication est prévu pour la seconde moitié du mois de novembre 2014.** Il sera marqué par des annonces dans la presse (Le Monde, Direct Matin) et sur Internet, la mise en ligne d'un nouveau dispositif internet et la diffusion de nouveaux outils d'information aux professionnels de santé impliqués dans le don de gamètes et l'AMP, la santé de la femme et la maternité et aux associations.

**Pour donner toutes ses chances à ce nouveau programme de sensibilisation, l'Agence a besoin du soutien des acteurs de santé.** C'est pourquoi elle a souhaité les informer et rencontrer la presse médicale en amont de la campagne vers le grand public.